

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, prenez avis qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'administration :

Mardi 23 février 2021, à 20 h 00
Cette séance sera tenue par visioconférence.

Notez qu'il est possible d'adresser des questions aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la séance en les transmettant à l'adresse suivante : ca2020@csmv.qc.ca.

Ces questions seront traitées au point « Parole au public » de l'ordre du jour.

Le sujet abordé durant cette séance sera le suivant :

- Autorisation – Exercice d'autres fonctions par la directrice générale

Donné à Longueuil, ce 18 février 2021

Me Julie Brunelle
Secrétaire générale

Pour information : ca2020@csmv.qc.ca